

Technique : immersion « lance »

je n'habite pas ici... mais je suis revenu chez ma mère. Elle est malade, je dois m'en occuper. Et puis, au moins, je peux sortir pour travailler.» Youssef acquiesce, sans relever. Ici, la routine est bien rodée. «Si vous travaillez, vous devrez fournir les justificatifs.» Selon la réglementation, quatre heures quotidiennes de sortie sont autorisées pour ceux qui n'ont pas d'occupation particulière (de 8 h à 12 h), et jusqu'à douze heures pour ceux qui ont un emploi à temps plein. L'objectif affiché : permettre une réinsertion dans la société.

«J'ai besoin d'un endroit stable pour installer le matériel : une prise électrique, un emplacement fixe... idéalement ici.» Youssef désigne un mur, puis sort le bracelet et le place avec précision autour de la cheville du jeune homme. «Il sera activé quand vous sentirez une vibration. Il faut laisser un peu d'espace – deux doigts, pas plus – pour que ce soit confortable, mais sans perdre le contact avec la peau.»

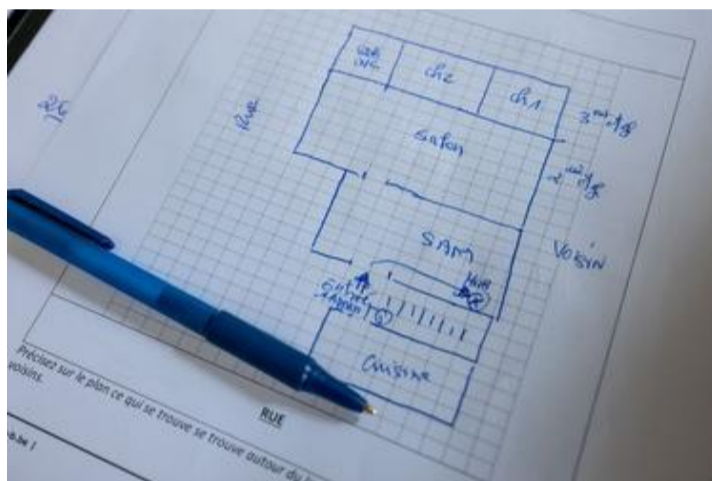
Ensuite, il esquisse rapidement un plan sommaire de l'appartement : le salon, les chambres, la salle de bain, l'emplacement du boîtier. En cas de contrôle, les autres membres de l'équipe mobile – 21 au total dont trois en formation – devront pouvoir se repérer immédiatement.

« Le bracelet n'est pas une libération »

«On va faire le test de périmètre maintenant», reprend-il. Le jeune homme se redresse légèrement. «Restez près de l'appareil pendant que je lance le système... Voilà... Parfait... Maintenant, vous allez dans la première chambre et vous y restez deux minutes. Ensuite la deuxième. Puis la salle de bain.» Le justiciable s'exécute. Le bip de l'appareil valide tous les coins de son appartement. «Ça nous permet de vérifier que le bracelet capte bien partout... Voilà, tout est en ordre... Bonne continuation», conclut Youssef. Le justiciable hésite un instant : «Je ne peux pas vous raccompagner à la sortie alors ?» «Non, ce n'est pas nécessaire. Je connais le chemin», répond l'agent avec un léger sourire, ajoutant à voix basse : «Certains essaient toujours de tester les limites du système pour voir si cela va envoyer une alerte au centre... Il faut du caractère pour faire notre travail. On doit être tolérants mais fermes, sinon ils essaient de grappiller des avantages : "Je peux avoir



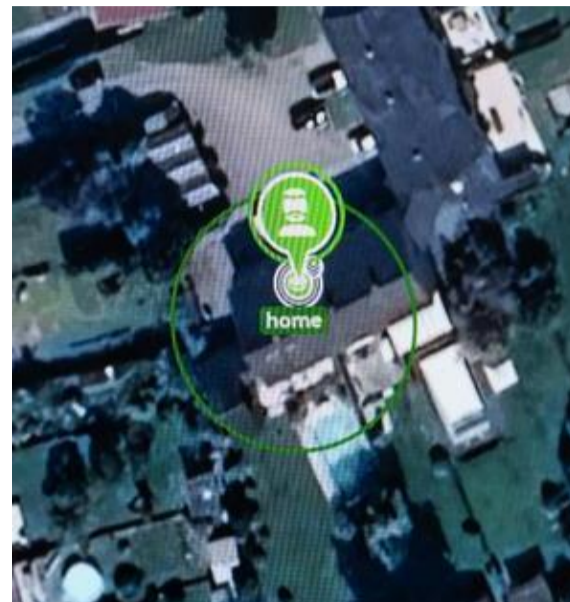
Sur l'écran, les flèches rouges dessinent le trajet d'un justiciable. © PIERRE-YVES THIENPONT.



Youssef dessine un plan des pièces de l'appartement pour permettre à ses collègues de se repérer. © PIERRE-YVES THIENPONT.



Au sein de la Direction de la surveillance électronique, 45 agents assurent le monitoring en continu, jour et nuit. © PIERRE-YVES THIENPONT.



L'émoji « home » (maison) indique que le condamné est bien à son domicile. © PIERRE-YVES THIENPONT.

quelques mètres en plus ? »

Après 40 minutes de placement, dans la voiture, l'agent consulte son application pour ses autres missions.

«Certains journées, on peut en avoir jusqu'à dix. Ici, je dois me rendre dans un appartement parce que le justiciable veut déplacer le boîtier. Il est placé près du sol et ses enfants essaient de le débrancher. Je vais l'appeler pour prévenir que j'arrive. Je fais toujours ça...» Il compose le numéro. «La surveillance électronique, bonjour. J'arrive dans vingt minutes.» Il ajoute en aparté : «On ne sait jamais comment on sera accueilli. Rentrer tous les jours chez des inconnus n'est jamais simple. La plupart des personnes sont plutôt contentes de purger leur peine à domicile plutôt qu'en prison. Mais il y a aussi parfois un malentendu chez certains : ils ont l'impression d'être "libres", alors que ce n'est pas le cas. Le bracelet, ce n'est pas une libération, c'est une autre forme de détention, avec des règles strictes.»

Sur le balcon, le justiciable attend Youssef. Il bégaye quelques mots, à demi compréhensibles. Son stress est palpable. La barrière de la langue se fait également sentir. «Peur... cassé... problème...», dit-il, en désignant la prise. «La prise est cassée ?», demande l'agent. «Pas besoin de la remplacer, il

suffit de la redresser légèrement. Ne vous inquiétez pas. Je vais également déplacer le boîtier pour que ça n'arrive plus.» Si le matériel est perdu ou endommagé, le justiciable doit le rembourser. Selon les différentes pièces abîmées du dispositif, la facture peut atteindre 1.500 euros.

À l'intérieur, l'appartement est vide. Aucun meuble, juste quelques matelas étalés au sol. Six personnes partagent une pièce d'une dizaine de mètres carrés. Depuis octobre, le jeune homme est en détention préventive. Il ne peut donc pas sortir, sa famille l'aide pour faire ses courses. Un enfant, haut comme trois pommes, sert d'interprète : «Il a des questions.»

Le jeune homme tente de formuler sa demande : «Besoin d'un travail... pas d'argent... pas possible d'ouvrir un compte...» Youssef répond calmement : «Contactez le centre de surveillance électronique. Il y a des assistantes sociales pour vous aider. Vous pouvez aussi demander votre allocation d'entretien détenu, et récupérer les semaines impayées depuis votre placement.» C'est un montant faible, non indexé depuis 2007 : 13,90 euros par jour pour un cohabitant et 20,85 euros pour un isolé.

Passage à la prison de Haren

Les missions de Youssef se suivent, mais ne se ressemblent pas. Dans le couloir de la prison de Haren, il installe une balise GPS sur un autre préventif. «Parfois, l'attente est longue, surtout si le détenu n'a pas été prévenu à l'avance», explique-t-il. Il en profite pour préparer le matériel sur une table au milieu du couloir. Une collègue du centre néerlandophone arrive et se contente du sol et de l'appui de fenêtre. Depuis la sixième réforme de l'Etat, la compétence est communautarisée. «Le seul endroit où ça capte, c'est ici», précise Youssef pour justifier cette installation de fortune.

Un détenu apparaît dans le couloir. – «Vous étiez au courant de votre sortie ?» – «Non, on m'a prévenu il y a dix minutes à peine. Je n'ai même pas eu le temps de me brosser les dents...» – «Vous rentrez à pied ou en taxi ?» – «A pied, j'habite à 800 m. Ça me fera du bien... quinze mois ici.» Youssef installe le bracelet et rappelle les règles : «Pas de détour sur le chemin du retour, compris ?» Le détenu tente une blague : «Je peux même pas aller au restaurant ?» Youssef sort son téléphone et appelle le centre : «Allô, il est sorti, il rentre à pied. Vous pouvez suivre son trajet maintenant.» Retour au centre de la surveillance électronique.

*Prénoms d'emprunt

bracelets électroniques Une solution contre la surpopulation carcérale encore pleine d'incertitudes

C.BI

À la suite des dernières annonces du gouvernement fédéral visant à étendre le recours aux bracelets électroniques pour lutter contre la surpopulation carcérale, la ministre des Maisons de justice, Valérie Lesrenier (Les Engagés), affiche une volonté de coopération... mais aussi de nombreuses réserves.

Si, d'emblée, elle appelle à «faire preuve de responsabilité collective» face à une situation qu'elle juge «indigne» dans les prisons, pointant les risques pour la sécurité des détenus comme du personnel pénitentiaire, les incertitudes restent nombreuses. «Il y a de gros questionnements par rapport à la marge globale et à l'afflux de dossiers que les fédérations devront prendre en charge», reconnaît-elle. Si un stock potentiel de peines est identifié via le parquet, la réalité s'annonce plus complexe : «Le nombre de placements en surveillance électronique dépend directement de l'activité judiciaire, et nous n'en avons évidemment pas la maîtrise», avec, en outre, plusieurs exclusions, notamment pour les faits de terrorisme, les infractions sexuelles, les violences graves ou encore les délits liés à la drogue. Résultat : impossible, à ce stade, d'estimer

précisément le nombre de mandats qui seront effectivement transférés vers les maisons de justice.

Face à ce flou, Valérie Lesrenier se veut prudente. «Nous sommes prêts à prendre nos responsabilités, mais cela doit se faire de manière progressive, avec des évaluations régulières», insiste-t-elle. Une position qu'elle répète à plusieurs reprises, signe d'une certaine inquiétude quant à la capacité du terrain à absorber ces nouvelles missions.

Qui va payer ?

Cette prudence est également partagée sur le terrain. Jonathan Péromet, directeur de la Direction de la surveillance électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, organe au sein du centre d'Administration générale des maisons de justice, confirme : «Pour l'instant, nous sommes prêts à assumer une première vague. Après, il faudra déterminer l'impact réel en fonction de ce que nous observerons. Beaucoup de critères entrent en ligne de compte, et il est difficile de savoir à quel point le flux va s'accroître.» Il insiste aussi sur la nécessité d'adapter l'organisation : «Si nécessaire, on envisagera de demander des ressources supplémentaires, en équipement ou en personnel. Nous pouvons ajuster les

délais de placement pour les personnes non incarcérées afin de gérer le flux, tout en respectant les délais légaux. Actuellement, nous sommes à un délai de trois à quatre jours pour les inculpés et quinze jours pour les condamnés non incarcérés.» Une flexibilité qui permet, selon lui, de «prioriser les cas les plus urgents et de répartir la charge de travail des équipes.»

La question des moyens reste en effet centrale. En juin, le fédéral s'était engagé à «préfinancer» les maisons de justice pour les charges supplémentaires liées aux mesures d'urgence, pour les années 2025 à 2027. La Fédération Wallonie-Bruxelles estimait alors le surcoût à 16,8 millions d'euros sur cette période. «Ce protocole d'accord signé en juin dernier entre le fédéral et les communautés, était initialement prévu jusqu'en 2027 et prolongé jusqu'en 2030. Il devra être revu pour intégrer ces nouvelles mesures. Là encore, tout reste à préciser», souligne la ministre.

Derrière la volonté affichée de désengorger les prisons, la mise en œuvre concrète du dispositif repose donc encore sur de nombreux inconnus : volume réel de dossiers, moyens humains disponibles et garanties budgétaires.

20026204

Jean ELSÉN & ses Fils s.a.

VENTES PUBLIQUES
ACHAT & VENTE
EXPERTISE
OR & LINGOTS
www.elsen.eu

Av. de Tervueren, 65
1040 Bruxelles
sur R.-V.
Tél. 02-734.63.56